

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-9

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 43

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

«

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	386 847	407 668	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	<i>102 054</i>	<i>102 054</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	284 793	305 614	
Recettes non fiscales	13 800		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	298 593	305 614	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	<i>74 483</i>		
Montants nets pour le budget général	224 110	305 614	- 81 504
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	3 906	3 906	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	228 016	309 520	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 156	2 156	0
Publications officielles et information administrative	215	203	12
Totaux pour les budgets annexes	2 371	2 359	12
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	19	19	
Publications officielles et information administrative	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	2 390	2 378	12
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	71 406	70 923	483
Comptes de concours financiers	122 559	124 297	- 1 738
Comptes de commerce (solde)			117
Comptes d'opérations monétaires (solde)			52
Solde pour les comptes spéciaux			- 1 086

Solde général	- 82 578
----------------------	-----------------

».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 5 :

«

(En milliards d’euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long terme	104,8
<i>Dont amortissement de la dette à long terme</i>	42,2
<i>Dont amortissement de la dette à moyen terme</i>	62,6
<i>Dont suppléments d’indexation versés à l’échéance (titres indexés)</i>	-
Amortissement des autres dettes	0,2
Déficit à financer	70,6
<i>Dont déficit budgétaire</i>	82,6
<i>Dont dotation budgétaire du 2^e programme d’investissements d’avenir</i>	-12,0
Autres besoins de trésorerie	1,8
Total	177,4
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	174,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,5
Variation nette de l’encours des titres d’État à court terme	-
Variation des dépôts des correspondants	-
Variation du compte de Trésor	1,4
Autres ressources de trésorerie	0,5
Total	177,4

».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 14, substituer au nombre :

«1 906 007 »

le nombre :

« 1 906 376 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État l'incidence des modifications suivantes du projet de loi de finances pour 2014 :

I. Les dépenses du budget général nettes des remboursements et dégrèvements sont augmentées de 148,6 M€.

A/ Plusieurs amendements du Gouvernement ont été adoptés en première et seconde délibération, qui ont conduit à augmenter les dépenses du budget général, hors remboursements et dégrèvements, de 148,6 M€:

- l'amendement du Gouvernement n°II-2 a tiré les conséquences de la prolongation, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du soutien financier aux communes pour la rentrée 2014-2015 (amendement II-357 du Gouvernement). Les crédits de la mission « Enseignement scolaire » ont donc été majorés de 102,7 M€;
- l'amendement du Gouvernement n°II-5 a tiré les conséquences de la suppression de l'article proposant la dématérialisation de la propagande électorale pour les élections européennes (amendements identiques II-20, II-239 et II-373). Les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » ont donc été majorés de 27,6M€;
- l'amendement du Gouvernement n°II-3 a tiré les conséquences de la revalorisation des aides personnelles au logement au 1^{er} octobre de chaque année (amendement II-648). Les crédits de la mission « Egalité des territoires, logement et ville » ont donc été majorés de 19 M€ ;
- par ailleurs, au cours des débats, l'amendement du Gouvernement n°II-359 a réduit les dépenses de la mission « Enseignement scolaire » de 0,75 M€ dans le cadre du changement de statut des personnels accompagnant les élèves handicapés.

Cette hausse de dépenses sera gagée ultérieurement afin que la norme de dépense soit strictement respectée en loi de finances pour 2014.

Pour mémoire, l'amendement n°II-851 du Gouvernement a minoré de 3,7 M€ les crédits de la mission « Agriculture », cette baisse ayant été anticipée lors du vote de l'article d'équilibre en fin de première partie.

II. Le solde des budgets annexes et des comptes spéciaux est dégradé de 309 M€. L'impact en comptabilité nationale de cette dégradation est limitée à 9 M€.

Plusieurs dépenses des comptes spéciaux sont augmentées de 312 M€ (12 M€ en comptabilité nationale), tandis que celles des budgets annexes diminuent de 2,9 M€ :

- l'amendement du Gouvernement n°II-848 a ouvert 300 M€ de crédits d'engagement et de paiement sur un compte de concours financiers afin de soutenir les entreprises en difficulté ; s'agissant d'avances, ces dépenses nouvelles n'impactent pas le déficit public ;
- l'amendement du Gouvernement n°II-4, a majoré de 12 M€ les crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions », compte tenu de la prolongation d'un an du délai en vertu duquel les anciens combattants ressortissants des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française, à la Communauté française ou ayant été placés sous le protectorat ou sous

la tutelle de la France peuvent demander un alignement de leur pension (amendement n°II-353 du Gouvernement) ;

- l'amendement du Gouvernement n°II-853 a réduit de 2,9 M€ les crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative » au titre du transfert du financement de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

III. Au terme de ces ajustements, le déficit budgétaire du PLF est accru de 457,7 M€, après avoir été réduit de 113,3 M€ à l'issue du vote de la 1^{ère} partie du PLF.

Ainsi, le solde budgétaire de l'État s'établit à -82,578 Md€, soit une augmentation du déficit de 344,4 M€ depuis le début de la discussion du projet de loi de finances pour 2014. L'impact de cette dégradation en comptabilité nationale est limitée à 44,4 M€.

Cette évolution résulte, suite à l'amélioration du solde budgétaire de 113,3 M€ au terme du vote de la 1^{ère} partie du PLF 2014, des mouvements de crédits suivants :

- - 300 M€ en raison d'une hausse de crédits destinés à financer des prêts pour soutenir les entreprises en difficulté, qui sont sans impact sur le déficit public en comptabilité nationale ;
- -148,6 M€ en raison d'une hausse de crédits du budget général, qui sera intégralement gagée, pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, dans le cadre de la suite de la discussion budgétaire ;
- - 9 M€ (-12+2,9) en raison d'ouvertures de crédits hors budget général ;

Cette évolution du solde budgétaire ne justifie pas de modifier l'article liminaire du présent projet de loi de finances. Les déficits public et structurel sont inchangés par les débats.

La variation du solde budgétaire est répercutée, dans le tableau de financement, sur la variation du compte de Trésor.